

ALGÉRIE : LE GÉNÉRAL KHALED NEZZAR SERA ENFIN JUGÉ EN SUISSE POUR CRIMES DE GUERRE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

(Genève, le 29 août 2023) - L'ancien ministre algérien de la Défense Khaled Nezzar sera jugé en Suisse pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Après presque douze ans d'une procédure tumultueuse, l'annonce d'un procès fait renaître l'espoir pour les victimes de la guerre civile algérienne (1991–2002) d'obtenir enfin justice. M. Nezzar sera le plus haut responsable militaire jamais jugé au monde pour de tels crimes sur le fondement de la compétence universelle.

Le Ministère public de la Confédération (MPC) a transmis le 28 août 2023 au Tribunal pénal fédéral (TPF) un acte d'accusation à l'encontre de Khaled Nezzar. Les faits reprochés à l'ancien général algérien sont lourds : ils font état de crimes de guerre sous forme de torture, de traitements inhumains, de détentions et condamnations arbitraires ainsi que de crimes contre l'humanité sous forme d'assassinats qui se seraient déroulés de janvier 1992 à janvier 1994, durant les premières années de la guerre civile. Le conflit qui a opposé le gouvernement algérien et divers groupes armés islamistes a fait près de 200 000 morts et disparus, ainsi que de multiples victimes de tortures, de violences sexuelles et d'autres violations massives de la part tant de l'armée algérienne que de ces groupes armés. Le procès à venir marque une étape historique dans la lutte contre l'impunité des crimes commis durant la «décennie noire», une loi d'amnistie garantissant en Algérie une impunité complète pour les atrocités commises par toutes les parties au conflit.

TRIAL International avait déposé en 2011 une [dénonciation pénale contre Khaled Nezzar](#), menant à son interpellation rapide et à l'ouverture formelle d'une procédure à son encontre. Cette mise en accusation est accueillie positivement par l'organisation, qui plaide pour une ouverture du procès à bref délai. *«Durant les presque douze années de procédure, l'état de santé du prévenu s'est dégradé et il ne serait pas concevable pour les victimes que leur droit d'obtenir justice leur soit maintenant nié»*, explique Benoit Meystre, conseiller juridique chez TRIAL International, avant de poursuivre : *«le Tribunal doit rapidement faire la lumière sur les crimes commis en Algérie et la responsabilité que porte M. Nezzar, si l'on veut éviter un déni de justice»*.

Le combat des parties plaignantes pour mener Khaled Nezzar devant la justice a en effet été extrêmement éprouvant. Encore dernièrement, une victime a retiré sa plainte à la suite de pressions exercées sur sa personne depuis l'Algérie. Une autre plainte a été classée en 2023 du fait que la victime, vivant en Algérie, n'était plus joignable, laissant craindre le pire en ce qui la concerne. Une troisième victime est décédée récemment sans connaître l'issue du combat judiciaire qu'elle avait entamé en 2011.

Abdelwahab Boukezouha, l'une des cinq parties plaignantes, qui a fait preuve d'un courage indéfectible tout au long des presque douze années d'instruction, explique : *«je ne me bats pas seulement pour moi, mais pour toutes les victimes de la décennie noire de même que pour les plus jeunes et les générations futures. Jamais plus un Algérien ou une Algérienne ne devra subir ce que j'ai moi-même vécu !»*.

L'instruction pénale et le futur procès contre Khaled Nezzar sont possibles en application du principe de [compétence universelle](#), qui permet et parfois impose aux États d'enquêter et de poursuivre les personnes suspectées d'avoir commis des crimes internationaux et ce, quel que soit le lieu où les crimes ont été commis et peu importe la nationalité des suspects et des victimes. TRIAL International souligne que le Général Nezzar deviendra le plus haut responsable militaire jugé où que ce soit dans le monde sur le fondement de ce principe. Il sera également le troisième accusé à comparaître devant le TPF pour répondre de sa participation dans des crimes internationaux.

Benoit Meystre conclut : *«aucune autre poursuite concernant la décennie noire n'aura lieu, où que ce soit dans le monde. Ce procès est dès lors l'unique – mais aussi la toute dernière – opportunité de rendre justice aux victimes de la guerre civile algérienne»*.

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles.

L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des acteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

Contact médias :

Benoit Meystre

+ 41 77 428 76 77

media@trialinternational.org

www.trialinternational.org